



## VILLE DE SAINTE-ADELE

À toutes les personnes intéressées

### DÉROGATIONS MINEURES

**AVIS public est donné** que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 15 juillet 2019 à 19 h** à la Place des citoyens, située au 999, boulevard de Sainte-Adèle à Sainte-Adèle décideront des demandes de dérogations mineures suivantes :

#### **NATURE ET EFFET DES DEMANDES**

##### **Lot 6 279 745 (chemin Pierre-Péladeau) :**

- Permettre qu'un parement de métal ondulé préfini soit installé sur la façade et le mur latéral gauche du bâtiment principal alors le *Règlement de zonage* exige certains matériaux spécifiques sur 75% des murs avant et latéraux afin de permettre la construction de celui-ci.

##### **3019-3023, rue Saint-Charles :**

- Permettre qu'un réservoir de gaz propane soit situé à 1,10 mètre d'une limite latérale alors que le *Règlement de zonage* exige 2 mètres afin de pouvoir installer un réservoir de gaz propane dans la cour latérale droite de la propriété.  
(Le tout est montré au plan DM2019-053-P01 daté du 29 mai 2019).

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les personnes ou organismes intéressés relativement à ces demandes de dérogations mineures peuvent contacter le Service du greffe à l'adresse suivante : [greffe@ville.sainte-adele.qc.ca](mailto:greffe@ville.sainte-adele.qc.ca). Les documents qui y sont rattachés peuvent être consultés au Service du greffe ou de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

**Fait à Sainte-Adèle, le 26 juin 2019**

Le greffier,

(s) Yan Senneville

Yan Senneville, OMA